



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue en présentiel, dans le respect des règles sanitaires mises en place par le gouvernement concernant la COVID-19, à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, le 10 décembre 2021 à 12 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marcel Soucy, maire**
Jean-Claude Gaudreau, conseiller au siège no. 1
Marie-Ève Godbout, conseillère au siège no. 3
Régis Soucy, conseiller au siège no. 4
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5
Mathieu-Olivier St-Louis, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT ABSENT : Renald Roy, conseiller au siège no. 2 (absence motivée)

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
 Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Marcel Soucy, maire, la séance est ouverte à 12 h 10.

RÉS.24.12.21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JEAN-CLAUDE GAUDREAU** et unanimement résolu que **l'ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.25.12.21

AUTORISER UN EMPRUNT TEMPORAIRE DE 1 087 700. \$ - REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 266-2016 POUR L'ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES ET D'UNE PELLE SUR ROUES (SOLDE DE 289 100. \$) ET DÉPENSES ENGAGÉES – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 306-2021 – TRAVAUX RUE DES FONDS (798 600. \$) ET AUTORISER SIGNATURE

ATTENDU QUE l'emprunt réalisé en vertu du Règlement numéro 266-2016 accuse un solde de 289 100. \$ à être remboursé;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement d'emprunt numéro 306-2021 de la Ville, au montant de 1 483 727. \$, en vue de la réalisation de travaux de pavage et autres sur un tronçon de la Rue des Fonds;

ATTENDU QUE le coût des travaux réalisés et payables à ce jour sur la rue des Fonds s'élève à 798 600. \$;

ATTENDU QUE la Ville est en processus de financement à long terme;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à un emprunt temporaire afin d'acquitter les sommes dues;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu d'autoriser un emprunt temporaire d'un montant de **1 087 700. \$**, et à cet effet, autoriser messieurs **Marcel Soucy et Yves Roy**, respectivement maire et directeur général-greffier de la Ville de Cap-Chat, **de procéder à la signature des effets bancaires et autres documents requis auprès de l'institution financière prêteuse.**

ADOPTÉE

RÉS.26.12.21

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR L'ACHAT D'ASPHALTE FROID EN VRAC / TECH-MIX DIVISION BAUVAL – 7 748.60 \$ + TX – SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE la Ville doit procéder de façon récurrente à divers travaux d'entretien et de réparation de la chaussée sur son réseau routier;

ATTENDU QUE pour effectuer lesdits travaux d'entretien et de réparation, la Ville doit posséder un inventaire de matériel afin de permettre la réalisation de ceux-ci au moment opportun;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de la facture (#1042485 du 18-11-2021), de Tech-Mix, Division Bauval Inc**, au montant de **7 748.60 \$ + taxes**, pour l'achat d'asphalte froid en vrac; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé.**

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 12 h 17 et il est proposé par **MATHIEU-OLIVIER ST-LOUIS** que la séance soit et est levée.

MARCEL SOUCY
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER